

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 OCTOBRE 2015** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Alain DUCHARME,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

15,192 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

15,193 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 21.1 SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS – Demande de contribution financière pour signets publicitaires;
- 21.2 DEMANDES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

15-174 **RÉSOLUTION NO 15-174** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

15,194 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2015.

15-175 **RÉSOLUTION NO 15-175** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2015 tel que présenté.

15,195 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

15,196 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Il mentionne que le parc a connu un achalandage d'environ 25 000 personnes pour la saison.

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a participé à une rencontre des bibliothèques de la MRC d'Arthabaska qui se tenait dans notre bibliothèque. Elle souligne que les visiteurs ont eu de très bons commentaires pour notre bibliothèque.

La conseillère Krystel Houle-Plante fait un suivi concernant le Splash des couleurs qui s'est tenu le 27 septembre dernier et qui a accueilli environ 100 participants.

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion de la Maison des jeunes. Il mentionne que les jeunes s'impliqueront à nouveau dans le Tournoi de hockey des policiers provinciaux, qui se tiendra dans la région en 2016, 2017 et 2018. Lors du dernier tournoi, un montant de 4 000 \$ a été remis à Maison des jeunes pour le travail effectué.

15,197 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session.

15,198 COMPTES DU MOIS

15-176

RÉSOLUTION NO 15-176 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (271 315,94 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

15,199 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

15,200 RESSOURCES HUMAINES – Prolongation de la période de travail d'un employé saisonnier

**15-177 RÉSOLUTION 15-177
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
EMPLOYÉ SAISONNIER
PÉRIODE DE TRAVAIL DE MARIO LABBÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 15-52, la période de travail de M. Mario Labbé doit se terminer le 24 octobre 2015;
- 2 Il y a lieu de prolonger la période de travail de M. Labbé;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la période de travail de M. Mario Labbé, employé saisonnier au Service des travaux publics, jusqu'au 31 octobre 2015.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé.

15,201 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MM. FRÉDÉRIK ET PHILIPPE ANGERS

**15-178 RÉSOLUTION NO 15-178
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PAR MM. FRÉDÉRIK ET PHILIPPE ANGERS
MARGE DE REcul LATÉRALE POUR
LOTISSEMENT D'UN TERRAIN**

- 1 Messieurs Frédéric et Philippe Angers possèdent un immeuble situé au 24, rue Comeau;
- 2 MM. Angers désire lotir le terrain pour construire un autre édifice à logements;
- 3 MM. Angers désirent lotir le terrain dont une ligne latérale sera à 2 mètres de marge de recul latérale au bâtiment principal existant comparativement aux 5 mètres de marge de recul latérale totale prescrits aux articles 6.2.2 et 6.3.2.2 du règlement de zonage n° 09-02;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;

- 7 Aux termes de la résolution no CCU-15-13, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à MM. Frédérick et Philippe Angers une dérogation mineure permettant le lotissement du terrain dont une ligne latérale sera à 2 mètres de marge de recul latérale au bâtiment principal existant comparativement aux 5 mètres de marge de recul latérale totale prescrits aux articles 6.2.2 et 6.3.2.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 6-62-12, **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

15,202 DEMANDE À LA MRC D'ARTHABASKA – Entretien d'un cours d'eau verbalisé – Rivière Des Rosiers, branche 77

15-179

**RÉSOLUTION 15-179
APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION
À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN
DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 77**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;
- 2 La demande d'intervention faite par MM. Gilles Prévost et Charles Dion, le 5 août 2015, pour le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 77;
- 3 La problématique du mauvais écoulement de drains souterrains causé par l'accumulation de sédiments;
- 4 La localisation des travaux sur les lots 101-P et 100-P du canton de Kingsey, soit sur une distance d'environ 550 mètres;
- 5 L'analyse de la demande faite par Mme Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment;
- 6 La visite terrain effectuée par M. Éric Hamel, contremaître des travaux publics;
- 7 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 77;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention faite par MM. Gilles Prévost et

Charles Dion et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.

- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera répartie entre les propriétaires bordant le cour d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

15,203 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)– Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur le boul. Kingsey à l'intersection de la rue Lajeunesse

**15-180 RÉSOLUTION NO 15-180
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC DE PROCÉDER À L'INSTALLATION
DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR
LE BOULEVARD KINGSEY À L'INTERSECTION
DE LA RUE LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'accès au parc industriel est situé à l'angle du boulevard Kingsey et de la rue Lajeunesse;
- 2 La compagnie Cascades vient d'installer, dans le parc industriel, un Centre de services partagés où travaillent plus de soixante de personnes auxquelles s'ajouteront d'autres travailleurs dans les prochains mois;
- 3 Avec l'ajout des nouveaux travailleurs, la circulation pour entrer ou sortir du parc industriel est devenue très difficile;
- 4 Cette intersection se trouve dans une zone scolaire;
- 5 Une traverse piétonnière est située à cet endroit;
- 6 Plusieurs utilisateurs de la piste cyclable y accèdent par cette intersection;
- 7 La configuration du boulevard ne favorise pas la sécurité et amène le non respect de la limite de vitesse;
- 8 La ville veut faciliter l'accès au parc industriel à tous les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère de Transports du Québec de procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur le boulevard Kingsey à l'angle de la rue Lajeunesse et ce, dans les deux directions.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

15,204 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Réparation du camion-échelle

**15-181 RÉSOLUTION NO 15-181
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
RÉPARATION DU CAMION-ÉCHELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le camion-échelle demande des réparations;
- 2 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces réparations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise les réparations à être effectuées sur le camion-échelle du Service de sécurité incendie.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLE DOLLARS (6 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Gilles Dionne, directeur du Service de sécurité incendie.

15,205 RACCORDEMENT AUX SERVICES D'AQUEDUC, DE SANITAIRE ET DE PLUVIAL RUE DES CÈDRES

**15-182 RÉSOLUTION NO 15-182
RACCORDEMENT AUX SERVICES D'AQUEDUC,
DE SANITAIRE ET DE PLUVIAL RUE DES CÈDRES
MANDAT À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aucun service d'aqueduc, de sanitaire et de pluvial ne dessert le dernier terrain situé au bout de la rue des Cèdres;
- 2 Développement Kingsey Falls inc. s'apprête à vendre ce terrain;
- 3 Il y aura lieu que la ville procède au raccordement de ce terrain aux réseaux dès qu'il sera vendu;
- 4 La Sablière de Warwick Ltée a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à raccorder le dernier terrain situé au bout de la rue des Cèdres, dès que ce dernier sera vendu par Développement Kingsey Falls inc. Il s'agit du terrain situé en face du 13, rue des Cèdres.

- 2- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer le contrat pour le projet de l'entrée de services pour le dernier terrain situé au bout de la rue des Cèdres à La Sablière de Warwick Ltée, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 21 juillet 2015.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DOUZE MILLE CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS (12 156,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire pour les fins de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Développement Kingsey Falls inc. et à La Sablière de Warwick Ltée.

15,206 AMIANTE – Nouvelles normes – Mandat

15-183

**RÉSOLUTION NO 15-183
GESTION ET REGISTRE DE L'AMIANTE
MANDAT À LA FIRME TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis le 6 juin 2013, des modifications aux règlements sur la santé et la sécurité du travail et au Code de sécurité pour les travaux de construction imposent de nouvelles obligations en matière de gestion de l'amiante dans les lieux de travail;
- 2 La ville doit désormais réaliser et maintenir à jour un registre des matériaux contenant de l'amiante dans tout bâtiment sous son autorité, peu importe que des travaux soient prévus ou non;
- 3 Des mises à jours du registre devront être effectuée tous les deux ans par la suite;
- 4 Il y a lieu que la ville procède à ces obligations;
- 5 La firme Terrapex Environnement Ltée a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 6 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette dépense.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Terrapex Environnement Ltée pour procéder à la mise en place d'un registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, le tout tel que prévu à l'offre de services du 31 juillet 2015 pour le projet CM3603.0.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE HUIT CENT DOLLARS (1 800,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Terrapex Environnement Ltée.

15,207 FLEURONS DU QUÉBEC – Formation « L’Art au jardin » – Participation de Marie-Josée Pleau

**15-184 RÉSOLUTION NO 15-184
FLEURONS DU QUÉBEC
FORMATION « L’ART AU JARDIN »
PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des Fleurons du Québec offre la formation technique « L’Art au jardin » dans le cadre du Dévoilement des Fleurons du Québec;
- 2 La conseillère Marie-Josée Pleau désire participer à cette formation et à cet événement;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour les formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** La conseillère Marie-Josée Pleau est autorisée à participer à la formation « L’Art au jardin » offerte par Les Fleurons du Québec et à participer au Dévoilement des Fleurons qui se tiendront à Québec, le 12 novembre 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-ET-ONZE CENTS (166,71 \$)** taxes incluses pour les frais d’inscription et à rembourser les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,208 DÉCORATIONS DE NOËL

Les membres du conseil demandent à la directrice générale de vérifier certaines informations.

Ce point est donc remis à une prochaine session.

15,209 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**15-185 RÉSOLUTION 15-185
CONTRIBUTION AU SOUPER DES
FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d’organiser un souper de Noël pour les employés municipaux;

2 La ville dispose d'un budget pour cette activité;

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** taxes incluses par personne pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,210 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

**15-186 RÉSOLUTION NO 15-186
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La ville est autorisée à fermer ses bureaux pendant la période des fêtes à compter du 21 décembre 2015 jusqu'au 3 janvier 2016 inclusivement.
- 2- **SERVICES MAINTENUS.** La ville continuera à maintenir les services de prélèvements et de contrôle d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et assurera une garde pour les urgences municipales.
- 3- **INFORMATION.** Un article sera publié dans l'Écho des chutes de décembre afin d'informer la population.

15,211 LÉGION ROYALE CANADIENNE – Contribution financière à la campagne du Coquelicot

**15-187 RÉSOLUTION NO 15-187
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À
LA CAMPAGNE DU COQUELICOT
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Légion Royale Canadienne a déposé une demande de contribution financière à la ville pour sa campagne du Coquelicot et pour ses œuvres;
- 2 Il y a lieu d'appuyer la Légion;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls accorde une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** à la Légion Royale Canadienne pour sa campagne du Coquelicot et ses œuvres.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,212 AFFAIRES NOUVELLES

15,212.1 SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS – Demande de contribution financière pour signets publicitaires

15-188 **RÉSOLUTION NO 15-188**
SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS
SIGNETS PUBLICITAIRES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'AFÉAS de Kingsey Falls organise la quatrième édition du Salon de Noël qui se tiendra à la salle municipale et au Pavillon des loisirs les 20, 21 et 22 novembre 2015;
- 2 L'AFÉAS demande à la ville de payer des signets pour annoncer ce salon;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cette activité ;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Graphitek des signets, recto couleur / verso noir, pour le Salon de Noël, le tout tel que prévu à la soumission no 11792 préparée pour l'AFÉAS de Kingsey Falls.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (274,79 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,212.2 DEMANDES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

15,212.2.1 PONCEAU RUE DES VIOLETTES

15-189 **RÉSOLUTION NO 15-189**
PONCEAU RUE DES VIOLETTES
MANDAT À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ponceau de la conduite d'égout pluvial de la rue des Violettes est écrasé;
- 2 Il y a lieu de condamner le ponceau existant sur les lots 6D-5 et 6D-4 et de procéder à une dérivation pour installer un nouveau ponceau sur le lot 6D-P;
- 3 La Sablière de Warwick a présenté une offre intéressante à la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate La Sablière de Warwick Ltée pour procéder aux travaux d'installation du ponceau de la conduite d'égout pluvial, qui dessert la rue des Violettes et le boulevard Marie-Victorin, sur le lot 6D-P.
- 2- **COÛT.** La ville est autorisée à payer les coûts sur une base horaire pour un maximum de **QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

15,212.2.2 TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – Remplacement d'une tête d'adoucisseur

15-190

RÉSOLUTION NO 15-190 TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE REPLACEMENT D'UNE TÊTE D'ADOUCCISEUR

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La tête de l'un des trois adoucisseurs au traitement de l'eau potable s'est brisée;
- 2 Il y a lieu de réparer cet équipement;
- 3 Cette dépense n'est pas prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Le conseil municipal entérine l'achat et l'installation par la firme Les Pompes Garand inc. d'une tête d'adoucisseur pour le traitement de l'eau potable.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme d'environ **CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (5 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,213 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 heures.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière